



MAIRIE DE
St Laurent

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le 30/12/2025

Berger
Levraud

ID : 030-213002785-20251217-DECISION0822025-AR

DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°082/2025 – 2. 1– Doc d'urb

Objet : Mise au format CNIG conforme du dossier du PLU

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 délégant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant que la commune envisage de mettre en œuvre une procédure d'évolution de son PLU en vue notamment :

Considérant qu'il convient de mettre le dossier du PLU au format CNIG

Vu le contrat proposé par la S.A.S URBANIS, 188 allée de l'Amérique Latine 30900 NIMES, pour la mise au format CNIG conforme du dossier du PLU pour un montant de 2 520 € H.T soit 3 024 € TTC,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat proposé par la S.A.S URBANIS, 188 allée de l'Amérique Latine 30900 NIMES, pour la mise au format CNIG conforme du dossier du PLU pour un montant de 2 520 € H.T soit 3 024 € TTC.

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 17 décembre 2025.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL